



VILLE DE
RICHMOND

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE RICHMOND

Avis est donné par le soussigné, Rémi-Mario Mayette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Richmond, qu'il y aura une séance du conseil, le 6 décembre 2021 à 18 h 45, au Centre communautaire, sis au 820, rue Gouin à Richmond. Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

- permettre, pour le lot numéro 5 534 244 situé au 275, rue Gouin, une dérogation mineure concernant l'installation sur le bâtiment principal d'une enseigne à plat d'une superficie de 1,8 mètre carré. Le règlement de zonage numéro 108 exige une superficie maximale d'un mètre carré. La dérogation mineure demandée est donc de 0,8 mètre carré.

En vertu de l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit accompagnée d'une consultation écrite qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne.

Les personnes intéressées à se faire entendre à l'égard de la demande de dérogation mineure ci-haut mentionnée doivent donc faire parvenir leurs questions et commentaires par écrit avant 19 h le 6 décembre 2021:

- par courriel à admin@ville.richmond.qc.ca;
- par la poste au 745, rue Gouin, Richmond (Québec) J0B 2H0

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le conseil prendra connaissance des commentaires reçus avant la séance du conseil et en tiendra compte dans sa prise de décision.

DONNÉ À RICHMOND (QUÉBEC), Ce 17 novembre 2021.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et secrétaire-trésorier